



## Avis public de radiodiffusion CRTC 2005-57

Ottawa, le 7 juin 2005

### **Appel aux observations en vue d'ajouter Channel One Russia Worldwide TV aux listes de services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique**

1. Le Conseil a reçu une demande en date du 11 mai 2005 présentée par l'Association canadienne des télécommunications par câble (l'ACTC) en vue d'ajouter Channel One Russia Worldwide TV, un service non canadien, aux listes de services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique (les listes numériques). L'ACTC a décrit ce service comme suit :

Channel One Russia Worldwide TV est une chaîne de langue russe qui diffuse 24 heures sur 24 destinée aux communautés russophones d'Amérique du Nord. Cette chaîne qui provient de Moscou est la version internationale de Channel One, le principal réseau de télévision de Russie. Channel One Russia Worldwide TV offre une programmation variée qui comprend des nouvelles et des documentaires, des dramatiques pour la télévision, la présentation de longs métrages, des spectacles contemporains, des jeux questionnaires et des sports.

2. Dans *Améliorer la diversité des services de télévision en langues tierces – Approche révisée à l'égard de l'évaluation des demandes d'ajout de services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes des services par satellite admissibles à une distribution en mode numérique*, avis public de radiodiffusion CRTC 2004-96, 16 décembre 2004 (l'avis public 2004-96), le Conseil a révisé son approche à l'égard de l'évaluation des demandes en vue d'ajouter des services non canadiens de télévision en langues tierces aux listes numériques et il a précisé les renseignements que devaient déposer les parrains canadiens à l'appui de leurs demandes. Le Conseil évaluera la demande de l'ACTC conformément à l'approche établie dans l'avis public 2004-96.

### **Appel aux observations**

3. Le Conseil invite le public à se prononcer sur la demande de l'ACTC en vue d'ajouter Channel One Russia Worldwide TV aux listes numériques. Les parties qui désirent commenter la demande doivent également faire parvenir une copie conforme de leurs observations au parrain canadien, l'ACTC, à l'adresse suivante :

Association canadienne des télécommunications par câble  
360 rue Albert, bureau 1010  
Ottawa (Ontario)  
K1R 7X7  
Télécopieur : (613) 232-2137

4. Les preuves d'envoi des observations à l'ACTC doivent aussi être jointes aux observations originales déposées au Conseil.
5. Les observations sur les demandes de l'ACTC doivent parvenir au Conseil au plus tard le **11 juillet 2005**. Une copie des observations doit avoir été reçue par l'ACTC au plus tard à cette date.
6. L'ACTC peut déposer une réplique écrite à toute observation reçue à l'égard de sa demande. Cette réplique doit être déposée auprès du Conseil au plus tard le **26 juillet 2005** et une copie est signifiée dans chaque cas à l'auteur de l'observation.
7. Le Conseil n'accusera pas officiellement réception des observations. Il en tiendra toutefois pleinement compte et il les versera au dossier public de la présente instance, à la condition que la procédure de dépôt ci-dessous ait été suivie.

### **Procédure de dépôt d'observations**

8. Les parties intéressées peuvent soumettre leurs observations au Secrétaire général du Conseil :
  - **en remplissant le**  
[formulaire d'intervention/observations - radiodiffusion](#)
  - OU
  - **par la poste à l'adresse**  
CRTC, Ottawa (Ontario) K1A 0N2
  - OU
  - **par télécopieur au numéro**  
(819) 994-0218
9. Les mémoires de plus de cinq pages doivent inclure un sommaire.
10. Veuillez numéroter chaque paragraphe de votre mémoire. Veuillez aussi inscrire la mention **\*\*\*Fin du document\*\*\*** après le dernier paragraphe. Cela permettra au Conseil de vérifier que le document n'a pas été endommagé lors de la transmission.
11. Les observations présentées en format électronique seront disponibles sur le site web du Conseil à [www.crtc.gc.ca](http://www.crtc.gc.ca) dans la langue officielle et le format sous lesquels elles auront été présentées. On retrouvera ces observations dans la section *Instances publiques* du site web du CRTC. Toutes les observations soumises, que ce soit sous forme d'imprimé ou en format électronique, seront versées au dossier public pour consultation.

12. Le Conseil encourage les parties intéressées à examiner le contenu du dossier public et le site web du Conseil pour tous renseignements complémentaires qu'elles pourraient juger utiles lors de la préparation de leurs observations.

**Examen des observations du public et des documents connexes aux bureaux suivants du Conseil pendant les heures normales d'affaires**

Édifice central

Les Terrasses de la Chaudière  
1, Promenade du Portage, pièce G5  
Gatineau (Québec) K1A 0N2  
Tél. : (819) 997-2429 - ATS : 994-0423  
Télécopieur : (819) 994-0218

Place Metropolitan

99, chemin Wyse  
Bureau 1410  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3A 4S5  
Tél. : (902) 426-7997 - ATS : 426-6997  
Télécopieur : (902) 426-2721

205, avenue Viger ouest

Suite 504  
Montréal (Québec) H2Z 1G2  
Tél. : (514) 283-6607

55, avenue St. Clair Est

Bureau 624  
Toronto (Ontario) M4T 1M2  
Tél. : (416) 952-9096

Édifice Kensington

275, avenue Portage  
Bureau 1810  
Winnipeg (Manitoba) R3B 2B3  
Tél. : (204) 983-6306 - ATS : 983-8274  
Télécopieur : (204) 983-6317

Cornwall Professional Building

2125, 11<sup>e</sup> Avenue  
Pièce 103  
Regina (Saskatchewan) S4P 3X3  
Tél. : (306) 780-3422

10405, avenue Jasper  
Bureau 520  
Edmonton (Alberta) T5J 3N4  
Tél. : (780) 495-3224

530-580, rue Hornby  
Vancouver (Colombie-Britannique) V6C 3B6  
Tél. : (604) 666-2111 - ATS : 666-0778  
Télécopieur : (604) 666-8322

Secrétaire général

*Ce document est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consulté en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*